

Activité de conduite, activité de travail

Aborder l'activité de conduite dans le travail, pour le travail

Problématique de la conférence du 18 juin 2009

Plus les organisations réunissent leurs moyens, plus les entreprises fusionnent, et plus les personnes sont amenées à se déplacer pour travailler. Avec le développement d'une dynamique de service au client, au patient, à l'utilisateur, le travail oblige à toujours plus de proximité avec ces derniers. L'exigence de réactivité, d'écoute, de présence imposent la tenue de rendez-vous qu'on ne peut tenir qu'au prix de toujours plus de mobilité. Les *activités de conduite* s'insèrent ainsi plus intimement dans les *activités de travail*. Elles offrent alors au salarié des poches d'autonomie où son activité peut se soustraire à la subordination organisationnelle habituelle. Mais cette subordination règle également les modalités de la conduite.

La situation de conduite dans le cadre du travail est donc elle-même une situation de travail, dont il est important de saisir les déterminants et le processus. Il faut donc faire émerger les caractéristiques d'un phénomène qui se situe entre deux extrêmes :

- la conduite en elle-même et pour elle-même (la conduite « privée », au double sens qu'elle relève uniquement de l'espace personnel et qu'elle n'a d'autre raison que la conduite elle-même), régulée par le code de la route et le droit de la sécurité routière,
- la conduite comme métier dont se préoccupent nombre de professionnels de la sécurité.

Il s'agit d'aborder l'activité de conduite comme une activité de travail, dans des situations professionnelles où le travail ne relève pas principalement de compétences de conduite, en d'autres termes, où la conduite n'est pas le cœur de métier : dans ce cadre professionnel, la conduite est soumise à des règles, normes, procédures et valeurs issues de l'espace public ou de l'organisation productive ou encore de l'individu lui-même. D'où l'enjeu d'aborder cette activité de conduite par des dispositifs, d'enquête et d'analyse, issus des disciplines centrées sur le travail.

Ces hypothèses ont constitué les fondements du séminaire de recherche ACAT (« activité de conduite, activité de travail ») mis en place fin 2003 par le Président du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel.

Les premières réflexions ont permis de déclencher et de soutenir des recherche-interventions au sein d'entreprises et d'organisations sensibles à l'intérêt de penser autrement la sécurité routière de leurs salariés amenés à se déplacer en mission. Les données, les connaissances, les questions issues de ces recherches-interventions ont pu ainsi être échangées et problématisées par les divers intervenants.

L'ambition du colloque ACAT organisé le 18 juin, est d'exposer publiquement ces résultats à la communauté scientifique et professionnelle afin qu'elle puisse en confirmer la pertinence puis s'en saisir et contribuer ainsi à mieux définir les enjeux et les solutions de la maîtrise de la mobilité au travail.